

ECOPOLE VALMY

Dijon Métropole

**Compte rendu annuel à la
collectivité au 31 décembre 2021**

SOMMAIRE

- I. Présentation et programme physique de l'opération**
- II. Note de conjoncture**
- III. Bilan et état prévisionnel de trésorerie actualisés**
- IV. Annexes**

I. PRESENTATION ET PROGRAMME PHYSIQUE DE L'OPERATION

1.1 Présentation de l'opération

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, collectivité concédante, devenue depuis Dijon Métropole, a pour objectif de mettre en œuvre le projet urbain du territoire Grand Nord. Ce projet consiste en un processus d'urbanisation portant sur un territoire d'environ 116 hectares, qui est desservi par la ligne 2 du tramway.

Ce territoire appelé Grand Nord, est délimité :

- Au sud par la Rocade Est ou voie Georges Pompidou,
- A l'est par la commune de Ruffey-lès-Echirey,
- A l'ouest par le site du dépôt de produits inertes Dijon Métropole et par le centre de tri et de valorisation des déchets Dijon Métropole
- Au nord, par l'emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme de Dijon n°169 correspondant au tracé de la future LGV Ouest

Ce projet de territoire comprend notamment 2 secteurs opérationnels qui sont :

- Au sud-est du Parc Valmy, une emprise d'environ 13,5 ha en bordure de la rocade regroupant des terrains agricoles (lot 1),
- Au nord, directement accolé au Parc Valmy, un tènement d'environ 11,5 ha (lot 2).

Ces secteurs s'inscrivent dans un périmètre d'ensemble dont la pertinence repose sur quatre facteurs majeurs :

- La volonté de confirmer la vocation tertiaire de l'entrée nord de Dijon, dans la continuité de la réalisation du Parc Valmy,
- L'objectif de finaliser l'entrée nord de l'agglomération par un aménagement paysager soigné,
- La volonté de créer une nouvelle polarité voire de remailler l'entrée nord en privilégiant la densité, reposant sur l'opportunité offerte par l'arrivée d'un transport en commun en site propre (tramway),
- L'objectif affirmé Dijon Métropole de mener une politique de développement économique durable.

L'aménagement de ces terrains sera réalisé en vue de :

- Renforcer l'implantation d'activités tertiaires sur le territoire dijonnais qui profiterait de l'armature en transport en commun créée par le tramway,
- Désenclaver et mailler le territoire par la réalisation du tramway, d'un échangeur routier, de voiries et de liaisons douces,
- Valoriser la « vitrine urbaine » et l'entrée de ville du nord de Dijon,
- Renforcer ou développer de grands équipements publics,
- Accompagner et mettre en valeur l'arrivée du tramway en créant une densité bâtie forte et de type urbaine

Par délibération en date du 24 juin 2010, la collectivité a décidé de désigner la SPLAAD en qualité d'Aménageur et de lui confier, en application des dispositions des articles L. 300-4 et L. 300-5 du code de l'urbanisme les tâches nécessaires à la réalisation de cette opération d'aménagement dans le cadre d'une Convention de Prestations Intégrées portant concession d'aménagement, et d'activer, en même temps le lot 1 correspondant à la ZAC Ecopôle Valmy.

La concession d'aménagement a pour caractéristique particulière d'être structurée autour de la notion de "lots" à activer, soit 2 lots correspondant à chacun des secteurs opérationnels visés ci-dessus, dont chacun correspond à une opération identifiable par un périmètre, un programme, un bilan et une procédure d'urbanisme clairement définis. Il est convenu entre le concédant et le concessionnaire que l'ensemble des lots qui seront "activés" au titre de la concession feront l'objet en matière bilantielle et financière d'une consolidation globale, visant à ne définir une participation financière globale à verser par le concédant à l'opération, en fin de concession.

Suivant délibération de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise en date du 27 septembre 2012, il a été autorisé la création de la ZAC "Ecopôle Valmy".

Suivant délibération en date du 27 juin 2013, le conseil de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC comprenant notamment le Programme des Equipements publics et les modalités prévisionnelles de financement.

Suivant délibération en date du 27 juin 2013, le Conseil de communauté de l'Agglomération Dijonnaise a approuvé l'avenant n°1 à la convention de prestations intégrées portant modification des modalités d'imputation des charges de l'aménageur, de la transformation de la SPLAAD en Société Publique Locale et intégrant les nouvelles dispositions relatives à la gouvernance de la société.

Suivant délibération du 22 décembre 2016, le Conseil Communautaire du Grand Dijon a approuvé l'avenant n°2 modifiant les modalités de détermination du forfait annuel de gestion et portant de 15 à 20 ans la durée de la concession.

Suivant délibération du 21 décembre 2017, le Conseil Métropolitain a approuvé un avenant n°3, ayant pour objet d'entériner la décision du Conseil d'Administration de la SPLAAD visant à simplifier l'organisation des instances de la Société pour la mise en œuvre du contrôle analogue exercé par les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires. Un « Comité de Contrôle et Stratégique » a ainsi été créé, fusionnant le Comité de contrôle et le Comité stratégique existants. Cet avenant a également pris en compte le changement des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice comptable de la SPLAAD : initialement ouvert sur l'année civile, l'exercice comptable est ouvert du 1^{er} juillet au 30 juin.

Par délibération de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 décembre 2020, la SPLAAD a décidé de modifier ses dates d'ouverture et de clôture de son exercice comptable, désormais calées sur l'année civile. Dans ce cadre, **le Conseil Métropolitain réuni le 30 juin 2021** a approuvé l'avenant n°4 à la convention de prestations intégrées prenant en compte les nouvelles dates d'ouverture et de clôture de l'exercice comptable de la SPLAAD.

1.2 Actes règlementaires

Une partie des parcelles constituant l'assiette de l'opération a pu être acquise à l'amiable. Le tableau en annexe de la présente note donne à voir l'ensemble des propriétés acquises au 31 décembre 2021.

Toutefois, les démarches amiables n'ont pu aboutir pour certains terrains et le recours à la Déclaration d'Utilité Publique puis à l'expropriation ont été nécessaires.

Ainsi, l'enquête publique DUP s'est déroulée du 18 septembre au 22 octobre 2013 et a donné lieu à un avis favorable du Commissaire Enquêteur.

Par délibération en date du 19 décembre 2013, le Grand Dijon a réitéré l'intérêt général de l'opération.

ECOPOLE VALMY – DIJON METROPOLE
Compte rendu annuel à la collectivité au 31/12/2021

Par arrêté Préfectoral en date du 14 mars 2014, l'opération « Ecopole Valmy » a été déclarée d'utilité publique.

L'arrêté de cessibilité des terrains sur lesquels aucun accord amiable n'était envisageable a été pris par la Préfecture de Côte d'Or en date du 24 mars 2014.

Par jugement rendu le 22 juillet 2014, le Tribunal de Grande Instance a fixé à 15 €/m² l'indemnité principale pour d'acquisition des terrains. Cette valeur est supérieure à l'estimation de France Domaine qui concluait à une valeur de 10 €/m².

En accord avec Dijon Métropole, il a été décidé d'interjeter Appel. L'audience en Appel s'est tenue le 14 septembre 2015 et la Cour d'Appel a décidé de confirmer le prix de 15 €/m² mais en apportant un fait nouveau pour justifier ce prix puisqu'elle considère les terrains comme à bâtir. La Cour de Cassation a débouté la SPLAAD de ses demandes par un arrêt du 13 juillet 2017.

Les terrains acquis par voie d'expropriation sont les terriers 1, 3, 23, 24 et 27. Ils totalisent une surface de 4,5 hectares environ.

Il reste à acquérir à l'amiable quelques propriétés privées mais qui ne sont pas nécessaires à la tranche 1. En accord avec Dijon Métropole et l'Etablissement Public Foncier Local, il a été décidé de faire porter à l'EPFL ces terrains.

Le 29 septembre 2017, la SPLAAD a acquis auprès de l'EPFL les parcelles nécessaires à la commercialisation de la tranche 1 et 2 pour un montant de 172 893 €.

Le 1er mars 2018, la SPLAAD a également procédé à un échange sans soulte de foncier avec Dijon Métropole. Ainsi, la SPLAAD a acquis les terrains en possession de la Métropole et nécessaire à la commercialisation, tandis que les terrains inclus dans l'emprise foncière de la voirie publique ont été rétrocédés à Dijon Métropole.

Par ailleurs, le 21 février 2018, la SPLAAD a acquis des reliquats de foncier pour 5 euros auprès de la ville de Dijon.

Le 26 février 2018, la SPLAAD et la Mutualité Française ont réalisé un échange sans soulte afin de régulariser la propriété de quelques centaines de m² de foncier selon l'accord de la Mutualité en date du 15 juin 2015.

Le 18 août 2021 la SPLAAD a acquis 1 parcelle à l'Etat pour un montant de 27 750 € afin de permettre la réalisation du parking aérien en ASL. Par ailleurs le 15 juillet 2021 la SPLAAD a acquis auprès de la ville de Dijon 9 parcelles pour un montant de 2 101 € et une parcelle à Dijon Métropole pour un montant de 1€ toujours dans l'optique de réaliser le parking aérien de 300 places.

II. NOTE DE CONJONCTURE

2.1. Réalisation

- Foncier

Sur l'exercice 2021 la SPLAAD a acquis 1 parcelle à l'Etat pour un montant de 27 750 €, 9 parcelles à la ville de Dijon pour un montant de 2 101€ et une parcelle à Dijon Métropole pour un montant de 1€.

Au 31/12/2021, le montant des dépenses en acquisitions et frais d'acquisitions s'élève à la somme de 1 336 934,48 € TTC.

Aucune acquisition n'est prévue sur l'exercice 2022.

- Etudes

La majorité des études nécessaires aux travaux de la tranche 1 a été réalisée ainsi que les études réglementaires globales à la ZAC à savoir :

- Dossier Loi sur l'Eau
- Etude de desserte énergétique
- Etude d'impact
- Etude de sécurité et de sureté publique
- Etudes échangeur
- Etudes de trafic
- Etudes de sols
- Etudes dossier sécurité tramway
- Levé topographique général

Les dépenses constatées pour ce poste au 31/12/2021 s'élèvent à 210 690 € TTC.

Perspectives au 31/12/2022

Pour le prochain exercice, des dépenses de géomètre sont prévues en lien avec la commercialisation.

- Travaux échangeur

Les travaux de l'échangeur sont terminés. Les réserves ont été levées et l'ouvrage complet a été remis à Dijon Métropole selon Convention de Remise d'ouvrage en date de valeur mars 2016.

Au 31/12/2021, ces travaux primaires enregistrent 5 646 095€ TTC de dépenses.

- Travaux VRD tranche 1

Les travaux de VRD de la tranche 1 ont démarré en février 2015.

Ils comprennent :

- Prolongement de l'avenue Françoise Giroud jusqu'à l'échangeur
- Réalisation du carrefour jonction Ecopole et Valmy II
- Terrassements des bassins nord et sud
- Réseaux humides et secs le long de l'avenue principale

Les finitions des trottoirs ouest de l'avenue principale, des venelles, de la voie de desserte des parkings publics le long de la Rocade et la pose du mobilier urbain le long des bassins de rétention seront réalisées au fur et à mesure de la construction des programmes immobiliers.

Au 31/12/2021, ces travaux primaires s'élèvent à 2 627 923 € TTC.

Perspectives au 31/12/2022

En 2022, les travaux de réalisation du parking aérien de 300 places en ASL et dédiés aux lots 1, 2, 3 et 4 auront lieu. L'aménagement des venelles aura lieu quant à lui courant 2023 lors de l'achèvement des constructions.

2.2 . Commercialisation et produits

- Cession des terrains

Au 31/12/2021 deux actes de ventes ont été signés.

- Le premier avec la SCCV Helios le 09 juin 2021 concernant le lot 3-1 pour un montant de 1 792 929,23 € TTC. Le constructeur souhaite réaliser un programme mixte bureau/hôtel d'une sdp de 6 410 m². Pour mémoire un compromis de vente a été signé sur l'exercice 2020 sur le lot 3-2 pour un montant de 1 269 600,00 € TTC et 5 290 m² de sdp.
- Le second acte de vente signé avec Pierval Santé le 15 décembre 2021 concernant le lot 2-1 pour un montant de 805 875,57€ TTC. Le constructeur souhaite réaliser une maison médicale d'une sdp de 3 057,37 m².

Pour mémoire deux compromis ont été signés avec la SAS Bart le 23 mars 2020 concernant le lot 4 pour un montant de 994 770,62 € TTC pour le lot 4-1 et de 918 003,77 TTC pour le lot 4-2. L'acquéreur souhaite réaliser un programme de bureaux scindé en deux tranches. Chaque compromis de vente concerne une tranche. La tranche 1 comporte entre 4 160 m² de sdp, tandis que la tranche 2 comporte 3 840 m² de sdp.

Perspectives au 31/12/2022

Les démarches de commercialisation des terrains sont en cours. Les compromis cités ci-dessus ont abouti à la signature d'un acte de vente en janvier 2022. Un prospect est identifié sur le reste du lot 2 qui pourrait aboutir à la signature de compromis de vente courant 2022. Un second prospect est également identifié sur le lot 1.

ECOPOLE VALMY – DIJON METROPOLE
Compte rendu annuel à la collectivité au 31/12/2021

III. COMPTE DE RESULTAT ET ETAT PREVISIONNEL DE TRESORERIE ACTUALISES

ETAT DES DEPENSES ET DES RECETTES AU 31/12/2021

DEPENSES	%	Euros HT	TVA	TTC	RECETTES	%	Euros HT	TVA	TTC
ETUDES GENERALES	2%	467 997	92 785	560 782	CESSIONS	89%	22 261 400,00	4 445 225	26 706 625
FONCIER	8%	1 966 324	25 092	1 991 416	Locatif Social		0,00	-	-
AMENAGEMENT SOLS	0%	100 000	20 000	120 000	Accession Sociale		0,00	-	-
TRAVAUX ZAC	38%	9 488 996	1 897 799	11 386 795	Accession Libre Libre		0,00	-	-
TRAVAUX PRIMAIRES (ECHANGEUR)	19%	4 705 079	941 016	5 646 095	Autre		0,00	-	-
HONORAIRES TECHNIQUES	9%	2 271 350	451 974	2 723 324	Sous - Total Habitat		0,00	-	-
FRAIS FINANCIERS	8%	2 081 318	0	2 081 318	Activités Économiques -Services (180 à 220€/m² SP)		1 000 000,00	200 000	1 200 000
REMUNERATION SPL	11%	2 847 937	0	2 847 937	Activités Économiques - Tertiaire (180 à 220€/m² SP)		20 361 400,00	4 065 225	24 426 625
études		90 000	-	90 000	Sous - Total Activités Économiques		21 361 400,00	4 265 225	25 626 625
acquisition		9 957	-	9 957	Parkings mutualisés		900 000,00	180 000	1 080 000
réalisation		496 905	-	496 905	Stationnement en ouvrage		0,00	-	-
commercialisation		801 199	-	801 199	Sous - Total Stationnement		900 000,00	180 000	1 080 000
liquidation		70 907	-	70 907	FINANCEMENT EQUIPEMENT PRIMAIRE	10%	2 489 940,39	200 000	2 689 940
gestion		1 378 968	-	1 378 968	Participation ZAC Parc Valmy		1 000 000,00	200 000	1 200 000
FRAIS ANNEXES	1%	250 000	1 676	251 676	Département		1 489 940,39	-	1 489 940
FRAIS DE COMMERCIALISATION	2%	400 000	79 930	479 930	PRODUITS FINANCIERS ET DIVERS	1%	173 809,83	-	173 810
FRAIS DE COMMUNICATION-GOUVERNANCE	1%	346 149	69 230	415 379	RECETTES ISSUES DU CONCEDANT	0%	0,00	-	-
SOLDE TVA	0%		1 065 723	1 065 723	Subvention globale		0,00	0	0
TOTAL DES DEPENSES	100%	24 925 150	4 645 225	29 570 375	Cession équipements généraux		0,00	0	0
					Participation complément de prix		0,00	0	0
					Participation acquisition foncière		0,00	0	0
					TOTAL DES RECETTES	100%	24 925 150,22	4 645 225	29 570 375
					SOLDE RECETTES - DEPENSES		0,00	0	0

Commentaires sur le compte de résultat prévisionnel

Le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et des charges actualisées de l'ECOPOLE VALMY arrêtés au 31/12/2021 à partir des éléments comptables constatés à cette même date ne subissent pas de modification par rapport au compte de résultat et à l'état prévisionnel du dernier CRAC à l'exception du solde de TVA qui varie légèrement.

L'état prévisionnel des dépenses fait apparaître un cumul des dépenses réalisées au 31/12/2021 de 13 702 969 € TTC.

L'état prévisionnel des recettes fait apparaître un cumul des recettes réalisées au 31/12/2021 de 5 462 423 € TTC.

ECOPOLE VALMY – DIJON METROPOLE
Compte rendu annuel à la collectivité au 31/12/2021

Plan de trésorerie au 31/12/2021

INTITULE	SIMULATION EN €/TTC						TOTAL du BILAN REVISE EN €/TTC
	réalisé TTC au 31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	Années ult.	
DEPENSES EN TTC							
ETUDES	210 690	24 000	24 000	42 000	42 000	218 092	560 782
Etudes générales	210 690	24 000,00	24 000,00	42 000,00	42 000,00	218 092,44	560 782
FONCIER	1 336 934	332 105	18 021	0	0	304 355	1 991 416
Acquisitions	1 208 743	300 000	0	0	0	161 473	1 670 216
Frais annexes	68 257	22 105	8 021	0	0	77 204	175 587
Indemnités	59 934	10 000	10 000	0	0	65 678	145 612
AMENAGEMENT DES SOLS	13 911	2 400	2 400	2 400	2 400	96 489	120 000
Libération des sols	13 911	2 400	2 400	2 400	2 400	96 489	120 000
TRAVAUX PRIMAIRE ET SECONDAIRES	9 670 426	1 065 600	1 530 000	86 400	80 400	7 323 388	19 756 215
Travaux Primaire (échangeur)	5 646 095	0	0	0	0	0	5 646 095
Travaux Secondaires	2 627 923	990 000	1 458 000	48 000	42 000	6 220 872	11 386 795
Honoraires techniques	1 396 408	75 600	72 000	38 400	38 400	1 102 516	2 723 324
FRAIS FINANCIERS	1 047 651	154 500	153 000	153 000	130 263	442 904	2 081 318
Intérêts sur emprunts à L. T.	1 032 879	150 000	150 000	150 000	127 263	-210 142	1 400 000
Intérêts sur avances à C. T.	14 772	4 500	3 000	3 000	3 000	653 046	681 318
REMUNERATION SPL	1 339 252	131 952	94 668	93 192	99 234	1 089 638	2 847 937
rémunération SPL	1 339 252	131 952	94 668	93 192	99 234	1 089 638	2 847 937
FRAIS ANNEXES	23 589	19 500	17 500	15 500	14 500	161 087	251 676
Impôts et taxes	1 234	10 000	10 000	10 000	10 000	58 766	100 000
Autres frais non taxables	0	0	0	0	0	0	0
Autres frais taxables	22 354	9 500	7 500	5 500	4 500	102 322	151 676
FRAIS DE COMMERCIALISATION	55 736	54 000	12 000	41 400	42 600	274 193	479 930
COMMUNICATION GOUVERNANCE	4 778	6 000	6 000	36 000	36 000	326 601	415 379
Maison des projets	0	0	0	0	0	0	0
autres frais de communication	4 778	6 000	6 000	36 000	36 000	326 601	415 379
TOTAL DES DEPENSES ANNUEL	13 702 969	1 790 057	1 857 589	469 892	447 397	10 236 748	28 504 652
TOTAL DES DEPENSES CUMUL	13 702 969	15 493 026	17 350 615	17 820 507	18 267 904	28 504 652	
RECETTES EN TTC							
CESSIONS	2 598 805	1 787 200	0	1 156 800	1 363 200	19 800 620	26 706 625
Activités Économiques -Services (180 à 220€/m² SP)	0	0	0	120 000	0	1 080 000	1 200 000
Activités Économiques - Tertiaire (180 à 220€/m² SP)	2 260 405	1 600 000	0	921 600	1 269 600	18 375 020	24 426 625
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
Sous - Total Activités Économiques	2 260 405	1 600 000	0	1 041 600	1 269 600	19 455 020	25 626 625
Parkings mutualisés	338 400	187 200	0	115 200	93 600	345 600	1 080 000
Stationnement en ouvrage	0	0	0	0	0	0	0
Sous - Total Stationnement	338 400	187 200	0	115 200	93 600	345 600	1 080 000
PRODUITS FINANCIERS & DIVERS	173 678	132	0	0	0	0	173 810
Produits financiers	173 384	0	0	0	0	0	173 384
Produits divers	294	132	0	0	0	0	426
FINANCEMENT EQUIPEMENTS PRIMAIRES	2 689 940	0	0	0	0	0	2 689 940
Participation Valmy	1 200 000	0	0	0	0	0	1 200 000
Departement	1 489 940	0	0	0	0	0	1 489 940
RECETTES ISSUES DU CONCEDANT	0	0	0	0	0	0	0
Subvention globale	0	0	0	0	0	0	0
Cession équipements généraux	0	0	0	0	0	0	0
Participation complément de prix	0	0	0	0	0	0	0
Participation acquisition foncière	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES ANNUEL	5 462 423	1 787 332	0	1 156 800	1 363 200	19 800 620	29 570 375
TOTAL DES RECETTES CUMUL	5 462 423	7 249 755	7 249 755	8 406 555	9 769 755	29 570 375	
SOLDES ANNUELS avant financement	-8 240 546	-2 725	-1 857 589	686 908	915 803	9 563 872	1 065 723
SOLDES CUMULES avant financement	-8 240 546	-8 243 271	-10 100 860	-9 413 952	-8 498 149	1 065 723	

Bilan prévisionnel et plan de trésorerie actualisés

INTITULE	SIMULATION EN €/HT						TOTAL du BILAN REVISE EN €/HT
	réalisé TTC au 31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	Années ultérieures	
MOYENS DE FINANCEMENT	7 287 132	72 396	1 594 168	-528 808	-722 503	-7 702 385	0
Mobilisation d'emprunts	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement d'emprunts	0	0	0	0	0	0	0
Avances bancaires (8 M€ disponibles sous forme OCC)	5 287 132	72 396	1 594 168	0	0	0	6 953 696
Remboursement d'avances	0	0	0	-528 808	-722 503	-5 702 385	-6 953 696
Avances collectivités	2 500 000	0	0	0	0	0	2 500 000
Remboursement Avances collectivités	-500 000	0	0	0	0	-2 000 000	-2 500 000
Financement aux programmes	0	0	0	0	0	0	0
Remboursement des programmes	0	0	0	0	0	0	0
T.V.A.							
T.V.A. sur les dépenses	1 668 092	194 105	263 421	34 700	33 900	1 385 284	3 579 502
T.V.A. sur les recettes	627 255	351 200	0	192 800	227 200	3 246 770	4 645 225
T.V.A. réglée à l'Etat							0
T.V.A. remboursée par l'Etat							0
Solde de T.V.A.	1 040 838	-157 095	263 421	-158 100	-193 300	-1 861 486	-1 065 723
SOLDE DE TRESORERIE ANNUEL	87 424	-87 424	0	0	0	0	0
SOLDE DE TRESORERIE CUMULE	87 424	0	0	0	0	0	0

Etat de la trésorerie

Au 31/12/2021 la trésorerie de l'opération est assurée par :

- Une ouverture de crédit en compte courant d'un montant de 8 000 000 €, sollicitée à hauteur de 5 287 132 €
- Des avances de la collectivité à hauteur de 2 500 000 € dont 500 000 € ont déjà été remboursés.

Subventions :

- Conseil Départemental 21 : 1 489 940 €
- Participation ZAC Valmy : 1 200 000 € TTC

La participation de la collectivité reste nulle.

IV.ANNEXES

Annexe 1 : Etat des acquisitions réalisées au 31/12/2021

Annexe 2 : Etat des ventes au 31/12/2021

Annexe 3 : Plan masse et plan de commercialisation tranche 1

Annexe 2 : Tableau des ventes au 31/12/2021

ZAC ECOPOLE VALMY

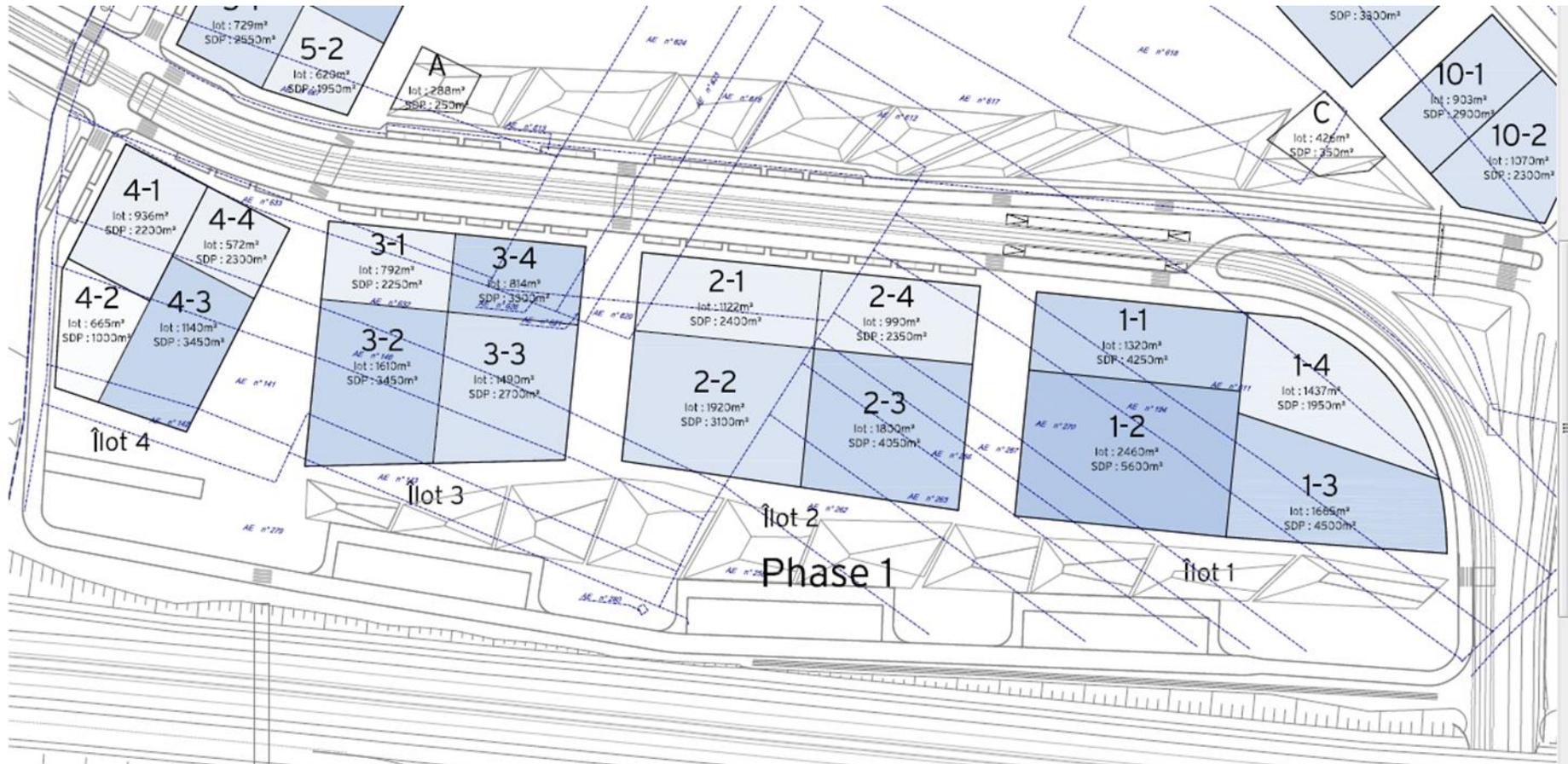
TABLEAU DES VENTES AU 31/12/2021

ACQUEREURS	SDP M2	ACQUEREUR	PRIX H.T. en Euros	TVA	PRIX T.T.C.	ACTE
Phase 1						
Lot 3-1 Lot 2-1	6 410 3 038	SCCV HELIOS PIERVAL SANTE	1 498 000,00 673 550,00	294 929,23 132 325,57	1 792 929,23 805 875,57	09/06/2021 15/12/2021
TOTAL PHASE 1	9 448		2 171 550		2 598 805	
Phase 2						
Reste						
TOTAUX	9 448		2 171 550		2 598 805	

Annexe 3 : Plan masse



Plan de commercialisation de la tranche 1



ECOPOLE VALMY – DIJON METROPOLE
Compte rendu annuel à la collectivité au 31/12/2021

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE
« AMÉNAGEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE »
40 avenue du Drapeau
CS 77 418
21074 Dijon Cedex
Tél. 03 45 83 90 13
Fax 03 45 83 90 21
www.splaad.com

SPLAAD
L' am é n a g e u r p u b l i c